

ROLE DE NOS INFIRMIERS CONSEIL

- **Analyse des besoins** du patient et de la faisabilité du retour à domicile
- **Récupération des ordonnances** auprès du prescripteur
- **Mise à disposition du matériel** en adéquation avec la prescription
- **Prise de contact avec l'infirmier(e) libéral(e)** du patient
- **Commande des médicaments** d'officine ou de réserve hospitalière
- **Installation du matériel** médical chez le patient
- **Education du patient** et/ou de son entourage
- **Formation** de l'infirmier(e) libéral(e)
- **Suivi régulier** et lien constant avec l'infirmier(e), le prescripteur et le médecin traitant
- **Astreinte soignante** 24h/24, 7j/7

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS



David BICHEUX

Infirmier Conseil / responsable PSAD

Tél : 01 47 86 58 18 / 06 18 38 50 46

Fax : 01 47 86 58 19

Mail : david.bicheux@santeservice.asso.fr



Valérie AMANN-TASSET

Infirmière Conseil

Tél : 01 47 86 58 18 / 06 98 58 82 16

Fax : 01 47 86 58 19

Mail : valerie.amann-tasset@santeservice.asso.fr

LA FONDATION SANTÉ SERVICE

**Pôle prestataire
Expert en perfusion**

Une coordination
ville-hôpital
au bénéfice des patients

01 47 86 58 18
24h/24 et 7j/7

PSAD SANTÉ SERVICE
7 rue du Commandant d'Estienne d'Orves
92 390 VILLENELVE-LA-GARENNE
www.fondation-santeservice.fr
juillet 2017

 **Fondation • PSAD**
Santé Service
Accompagne et soigne à domicile

Fondation reconnue d'utilité publique en 2013, Santé Service a désormais un statut qui lui permet de renforcer son rôle social et solidaire auprès des patients mais également de poursuivre le développement de nouvelles activités, plaçant toujours le domicile au cœur de sa démarche.

La diminution des durées moyennes de séjours, la volonté des tutelles d'augmenter le maintien à domicile, dans le cadre d'une gradation des soins claire et pertinente ; des patients proposés par les services et ne relevant pas de l'HAD ; ont conduit la Fondation à proposer un guichet unique PSAD et HAD afin de mieux répondre aux attentes des prescripteurs et des patients.



UNE NOUVELLE OFFRE DE PRESTATION À DOMICILE DANS LE DOMAINE DE LA PERFUSION

- Un parcours patient respectueux de la gradation des soins (PSAD-HAD/ HAD-PSAD)
- Un guichet unique pour vos patients
- Une exigence professionnelle

ACTEUR DES PRISES EN CHARGE EN POST-CHIRURGIE AMBULATOIRE

Traitements pris en charge à domicile :

- Nutrition parentérale
- Antibiothérapie, antifongique et antiviraux
- Traitement de la douleur
- Douleur chronique
- Douleur aiguë post-opératoire
- Analgésie loco régionale
- Traitements spécifiques des maladies chroniques

